



N° OJ : 22

Projet d'Arrêté - Conseil du 14/06/2021

**Objet :** Sport 2021.- Subside spécifique.- Asbl "Brussels Major Events" : 191.900,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;  
Application de la loi du 14 novembre 1983;

Pour rappel, un subside de 200.000,00 EUR a été prévu au Budget 2021, pour soutenir l'organisation de deux événements, à savoir le BXL Tour et les animations sportives dans le cadre de Hello Summer.

Cette année, le BXL TOUR revient, pour une 5<sup>e</sup> édition, avec l'ambition d'y accentuer la participation féminine.

Dans le cadre des événements d'été Hello Summer Pop, l'accent sera mis sur les sports urbains, en impliquant les clubs de la Ville mais également des sportives de haut niveau. Une présence durant plusieurs semaines dans différents quartiers permettra de faire découvrir à de nombreuses familles le cadre sportif qu'offre la Ville.

Tenant compte du contexte sanitaire et de l'importance du sport en extérieur dans la cadre du déconfinement, il convient de prévoir un subside complémentaire de 191.900,00 EUR pour compléter la programmation sportive cet été. En effet, les recommandations des autorités fédérales indiquent que le sport en espace extérieur doit pouvoir être développé dans le cadre de protocoles sanitaires.

Considérant que dans cette perspective, la Ville de Bruxelles souhaite organiser un événement au moment du déconfinement, dans l'espace public. Suite au succès de l'émission « Bouge à la Maison » (RTBF), l'asbl Brussels Major Events travaille sur un événement de reprise, avec présence d'un public restreint et tourné dans quatre lieux emblématiques. Cela permettra une mise en avant de notre ville à travers 20 émissions diffusées sur la chaîne francophone;

Suite à la fermeture des voiries du Bois de la Cambre, la Ville de Bruxelles souhaite également animer les espaces libérés, tout en régulant les flux du public. L'aspect sportif de cette programmation concernera des animations en lien avec le skate-parc qui y sera installé. Un accent particulier est également donné à l'aspect durable de ces différentes actions.

Considérant que la Ville souhaite également soutenir la durabilité de l'événement Hello summer;

Considérant les besoins de l'asbl Brussels Major Events;

Vu les crédits prévus aux articles 76410/33202 et 87906/33202 du budget ordinaire 2021;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article 1 : Octroyer un subside spécifique pour un montant total de 191.900,00 EUR à l'attention de l'asbl Brussels Major Events



pour l'organisation de divers événements sportifs, réparti comme suit :

- \* à l'article 76410/33202 du budget ordinaire 2021 :
  - 86.900,00 EUR pour l'organisation de l'événement "Bouge à la Maison" (4 séances)
  - 25.000,00 EUR pour les animations au Bois de la Cambre
  - 50.000,00 EUR pour le soutien à la coordination des événements sportifs
- \* à l'article 87906/33202 du budget ordinaire 2021 :
  - 30.000,00 EUR pour la durabilité des événements sportifs

Article 2 : Les dépenses seront engagées aux articles 76410/33202 et 87906/33202 du budget ordinaire 2021.

Annexes :